

PER
P 708
Ex. 2
15

Vol. XI

DÉCEMBRE 1912

No 4

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Couronné par l'Académie française

*Organe officiel du Comité permanent du Congrès de la Langue française
au Canada*

SOMMAIRE

Pages

141—Parler et degré d'instruction des premiers colons canadiens-français.....	ADJUTOR RIVARD
147—La maison condamnée.....	«
150—Apôtres et défenseurs de la Langue française dans l'Ontario.....	R. P. R. ROULEAU, O. P.
159—L'avenir de notre parler.....	ADJUTOR RIVARD
163—Une vilaine acquisition.....	
164—Bureau de la Société du Parler français au Canada.	
165—Les noms de lieux.....	
166—La Maison de mon grand-père. (1er Prix, Concours de la Soc. du P. F. au Canada, 1 ^{re} Section). (A suivre).....	V.-P. JUTRAS, p ^{tre}
169—Lexique canadien-français (suite).....	LE COMITÉ DU BULLETIN
172—Bulletin bibliographique.....	A. R.
173—Revue et Journaux.....	A. R.
179—Les livres.....	A. R.
179—Questions et Réponses.....	
180—Fautes à corriger.....	LE COMITÉ DU BULLETIN

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC

Éditeur-dépositaire, à Paris : H. CHAMPION, libraire-éditeur, 9, Quai Malaquais.

AVIS

Les membres de la Société du Parler français au Canada sont priés de se rappeler que les séances de l'Assemblée générale ont lieu le *quatrième lundi* de chaque mois, et que tous sont invités à y assister. Ceux qui désirent recevoir, pour chaque séance, une lettre de convocation voudront bien en avertir le secrétaire.

Les membres de la *Société* et les abonnés du *Bulletin du Parler français au Canada* trouveront, sur la bande du *Bulletin*, la date de la prochaine échéance de leur cotisation ou de leur abonnement. Cette indication sert de quittance à ceux qui sont en règle avec l'administration et rappelle aux autres qu'ils doivent acquitter des arrérages. Cotisations et abonnements sont payables d'avance, le 1^{er} de septembre, pour les 12 mois suivants. La liste des adresses est révisée le 10 de chaque mois.

COMITÉ DU BULLETIN.

PARLER ET DEGRÉ D'INSTRUCTION

DES

PREMIERS COLONS CANADIENS-FRANÇAIS

Mémoire présenté au Premier Congrès de la Langue française

Toutes les provinces du nord, de l'ouest, du nord-ouest et du centre de la France ont contribué au peuplement de la Nouvelle-France.

Dans une étude aussi soumise à ce Congrès, M. l'abbé S.-A. Lortie a retracé l'origine de 4894 émigrants venus au Canada de 1608 à 1700. Ce relevé permet d'établir, par proportions, l'apport de chaque province.

Or, sur ce nombre de 4894 émigrants, nous voyons que 621 seulement venaient de l'Ile-de-France (12.69 pour cent) ; 4273 étaient originaires d'autres provinces : c'était des Normands et des Percherons (1196), des Poitevins (569), des Aunisiers (524), des Saintongeais (274), des Angevins, des Beaucerons, des Champenois, des Manceaux, des Picards, des Tourangeaux, etc.

Divers tableaux dressés par les historiens du Canada, moins considérables que celui de M. l'abbé Lortie, conduisent aux mêmes conclusions. ⁽¹⁾

Dans les commencements de la colonie, dans le siècle des grandes émigrations, les provinciaux formaient donc la majorité de la population de la Nouvelle-France, et dans cette majorité, les Normands comptaient pour les plus nombreux. Ces derniers étaient aussi les premiers arrivés, de quoi il faut tenir compte, si l'on veut comprendre l'action exercée sur le parler par le mouvement de l'émigration.

(1) Voir : FERLAND, *Notes sur les Registres de N.-D. de Québec*, 1863, p. 40, et le tableau à la fin de son cours d'*Histoire du Canada* ; RAMEAU, *la France aux Colonies*, édit. de 1859, p. 282 ; GARNEAU, *Hist.*, 4e édit., p. 101 ; B. SULTE, *Hist. des C. F.*, passim, *la Langue française au Canada*, et *Origins of the French Canadians*, dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada*, t. XI (1905), sec. II, pp. 99-119.

De 1608 à 1640, sur un total de 296 émigrants, 178 viennent du Perche et de la Normandie, tandis que l'Ile-de-France n'en fournit que 36. Dans une seconde période, de 1640 à 1660, l'Aunis, le Poitou et la Saintonge envoient au Canada 206 émigrants, et l'Ile-de-France 76 ; mais des provinces du nord-ouest, Normandie, Perche, Maine, etc., il arrive 467 colons.

De 1660 à 1680, c'est encore la Normandie qui fournit le plus fort contingent : 481 ; l'émigration de l'Ile-de-France, qui ne devient sérieuse que dans cette période, est de 378 ; celle de l'Aunis, de 293 ; celle du Poitou, de 357. L'ère des grandes émigrations était terminée : un petit nombre de familles seulement vinrent se fixer au Canada après 1673. ⁽¹⁾

Quelle langue parlaient ces émigrés ?

Pour ceux de l'Ile de France, ils parlaient le français, sans doute. Il ne serait cependant pas exact de dire qu'ils parlaient tous le français littéraire du temps ; car, outre que les habitants de l'Ile-de-France venus au Canada n'appartenaient pas tous à la classe instruite, un grand nombre de ceux qui furent enrôlés dans les levées d'hommes faites aux environs de Paris étaient des patoisants de la Normandie, de la Bourgogne, etc. Mais il est raisonnable de croire que tous entendaient et parlaient au moins le français populaire de l'époque.

Les autres, les colons originaires des provinces, quel parler apportaient-ils à la Nouvelle-France ?

Il convient d'abord de se demander s'ils sortaient des centres ou des campagnes, des villes ou des simples hameaux. Car, dans les villes, même de province, la langue française prédominait sans doute, encore que les patois y fussent en usage aussi. Or, bien qu'on ne puisse pas le calculer juste, parce que beaucoup s'enrôlèrent dans les villes qui n'y demeuraient point, il paraît certain que le grand nombre avaient quitté les hameaux, le véritable terroir, pour s'embarquer.

Et quel idiome parlait-on dans les campagnes de France au XVII^e siècle ?

Les documents ne fournissent guère de témoignages certains que sur les formes écrites du langage. Cependant on sait que, si les populations urbaines parlaient beaucoup le français, les paysans

(1) Tous les chiffres que nous venons de donner sont tirés du tableau de M. l'abbé Lortie : ils ne représentent donc pas le nombre total des colons à ces diverses époques, et ne se rapportent qu'au relevé de 4,894 émigrants dont l'origine a pu être sûrement retracée. Cela nous paraît suffisant pour établir une juste proportion.

parlaient le patois ; tous cependant ne parlaient pas *exclusivement* le patois, car, nous le dirons, l'instruction primaire était à cette époque plus répandue qu'on ne le croit généralement, mais le patois devait être au moins la langue usuelle des paysans, et un bon nombre peut-être n'en connaissaient point d'autres.

Vers 1630, dit M. Lavis, « la langue française était inconnue au plus grand nombre des Français. Les zones de la langue d'oc et de la langue d'oïl répondaient à peu près à celle des deux droits ; les dialectes de l'une et de l'autre demeuraient vivaces. » ⁽¹⁾

Quand, au XIV^e siècle, le français fut vulgarisé par la chancellerie et l'administration royale, la littérature dialectale, qui avait produit la grande majorité des œuvres du XII^e siècle, disparut, et avec elle les documents dialectaux ; mais, comme le dit M. Brunot, « soit pour la raison que les dialectes littéraires n'avaient guère été que des créations un peu artificielles, soit parce que l'homme, même sans instruction, s'accoutume facilement à deux langues, l'une qu'il écrit et qu'il lit, l'autre qu'il parle, soit surtout parce qu'il vit sans lire et écrire, cette disparition de toute littérature ne fut nullement mortelle aux patois parlés, » ⁽²⁾ que nous retrouvons dans la suite et jusqu'à nos jours.

Nous voyons encore qu'à la fin du XVII^e siècle, à Lyon, par exemple, le peuple, les artisans même, parlaient patois, « et peut-être exclusivement ». ⁽³⁾ A la fin du XVIII^e siècle, dans la même ville, le patois recule devant le français, mais il est encore vivant et « parlé par une fraction importante de la population ». ⁽⁴⁾ S'il en était ainsi dans les villes, à plus forte raison devait-on parler le patois dans les campagnes. En fait, n'est-ce pas surtout le patois qu'on y parle encore ? ⁽⁵⁾

Passons au XIX^e siècle, et transportons-nous en Normandie, dans la commune de Thaon (Calvados). Cette commune est située à 12 kilomètres de Caen, un centre français de 42,000 habitants ; une partie des habitants de la commune exercent leurs métiers à la ville. Eh bien ! dans ce milieu, le patois s'est conservé dans un état de pureté remarquable ; malgré l'école, malgré la presse, malgré le service militaire, malgré l'émigration vers les villes, les jeunes gens, sans présenter sans doute un patois aussi

(1) *Hist. de France*, t. VII, pp. 159-160.

(2) *Hist. de la langue fr.*, t. I, p. 331.

(3) Voir la *Ville de Lyon en vers burlesques* (1683), dans la *Revue lyonnaise*, 15 décembre 1884, pp. 671-688.

(4) Voir C. LATREILLE et L. VIGNON, *les Grammairiens lyonnais et le français parlé à Lyon à la fin du XVIII^e siècle*, dans les *Mélanges de Philologie offerts à F. Brunot*, 1904, p. 246.

(5) Voir les *Patois de la région lyonnaise*, par L. VIGNON, dans la *Revue de Philologie française et de littérature*, t. XIX, p. 89, et t. XX, p. 17.

caractéristique que les vieillards, restent encore fidèles au parler de la religion. ⁽¹⁾

« L'action actuelle du français, dit M. Albert Dauzat, tient à un état de civilisation tout différent de celui des âges précédents et qui ne remonte guère à plus d'un siècle. Jusqu'à la Révolution française, environ, chaque paroisse formait une unité économique qui n'avait que peu de relations avec le dehors ; les patois, dans de tels milieux, ont pu se développer avec une indépendance à peu près absolue. » ⁽²⁾ Aujourd'hui, la facilité des communications, la centralisation à outrance font s'infiltrer la langue officielle où elle ne pénétrait pas autrefois. Cependant, ouvrez l'*Atlas linguistique de la France* de MM. Gilliéron et Edmont, vous voyez les patois reculer sans doute, de sorte qu'on prévoit leur prochaine disparition, mais résister et paraître devoir se maintenir encore quelque temps...

Comment donc, au XVII^e siècle, quatre ou cinq mille habitants de la province française, embarqués pour le Canada, n'auraient-ils pas apporté avec eux quelque chose des parlers de leurs terroirs ? Cela, vraiment, paraît impossible.

Mais il faut se garder des exagérations. S'il est juste de penser qu'au XVI^e siècle les paysans de France parlaient le patois, on ne saurait affirmer — nous l'avons dit déjà — que tous le parlaient exclusivement. Nous croyons plutôt que dès cette époque le grand nombre entendaient aussi le français.

On sait aujourd'hui que l'enseignement primaire en France ne date pas de 89. Dans l'*Introduction* à son bel ouvrage, *l'Instruction au Canada sous le Régime Français* (Québec, 1911), M. l'abbé Amédée Gosselin a résumé les travaux par lesquels des écrivains catholiques et des chercheurs consciencieux ont répondu là-dessus aux prétentions de l'école révolutionnaire. Il n'est pas nécessaire de répéter ici les renseignements que donne le savant historien et les témoignages qu'il cite. Qu'il nous suffise de renvoyer au livre de M. l'abbé Gosselin et aux ouvrages sur lesquels il s'appuie. On peut sans crainte affirmer avec lui que les petites écoles existaient en France au moyen âge et au XVI^e siècle, et que, depuis le commencement du XVII^e siècle jusqu'à la révolution française, « le mouvement en faveur de l'instruction primaire ne cessa de s'accroître et de se propager d'une manière constante et universelle ». ⁽³⁾

D'autre part, on sait, et M. l'abbé Amédée Gosselin l'établit dans le premier chapitre de son ouvrage, qu'un bon nombre des

(1) Voir CH. GUERLIN de GUER, *le Parler populaire dans la commune de Thion, Paris, 1901.*

(2) *Romania*, octobre, 1905, t. XXXIV, p. 612.

(3) L'abbé ALLAIN, *l'Instruction primaire en France avant la Révolution*, p. 64.

premiers habitants de la Nouvelle-France avaient quelque instruction, savaient lire, écrire et compter. ⁽¹⁾ Ils l'avaient appris dans les petites écoles de la mère patrie. Ceux-là devaient donc entendre et parler le français, bien que leur langue usuelle pût être le patois de leur province. D'autres sans doute ne parlaient d'abord que le patois.

D'un côté, donc, la connaissance qu'avaient déjà du français un bon nombre des émigrants venus au Canada pendant le XVII^e siècle permet d'expliquer, comme nous essaierons de le faire dans une autre étude, la rapide disparition du patois comme langue entière et usuelle, et la facile prédominance de la langue française en Nouvelle-France. D'autre part, l'usage, exclusif pour plusieurs, accidentel pour les autres, au commencement de la colonie, des patois des provinces françaises, ne peut être nié, et, comme M. l'abbé Gosselin, nous croyons qu'il ne faut pas prendre à la lettre ce que l'abbé Ferland a écrit de la langue des premières générations canadiennes. ⁽²⁾

Puisqu'il nous paraît certain que, dans les premiers temps de la colonie, il vint au Canada un bon nombre de patoisants, les uns qui parlaient aussi le français, les autres qui l'apprirent bientôt mais qui d'abord ne le savaient point, nous croyons pouvoir affirmer que, bien que le français ait été dès le début la langue dominante, les patois français furent parlés au Canada pendant un certain temps, non pas par tous, non pas par la classe dirigeante, mais par le peuple, dans la famille du colon.

Pour le nier, il faudrait pouvoir expliquer de quelque autre manière comment auraient été créés chez nous, de toutes pièces et spontanément, les substituts lexicologiques étrangers au français, mais qui appartiennent au normand, au picard, au bourguignon, et qu'on relève aujourd'hui dans nos campagnes ; comment auraient pu commencer ici certaines évolutions phonétiques essentiellement dialectales et qui n'ont pas leurs racines dans le français ; comment aussi notre morphologie aurait pu donner naissance à des flexions que ne connut jamais la langue classique ; comment enfin et d'où nous serait venue cette élocution, dont on n'est pas sûr que ce soit un accent tant ses traits sont flous et ses caractères indécis, mais qui paraît être le résultat de divers accents provinciaux incorporés au français, et qui, tantôt normande, tantôt berriarde, saintongeaise au commencement d'un mot et picarde à la fin, ne laisse cependant pas de rappeler toujours la prononciation de l'Île-de-France sans y ressembler jamais complètement.

(1) Voir aussi J.-E. Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, vol. I, p. 495.

(2) *Cours d'Histoire*, vol. 2, p. 11.

Car on trouve encore, et nombreuses, des traces de patois chez nous. En faire ici le compte serait trop long ; du reste, toutes n'ont pas encore été relevées. Les études de quelques philologues du Canada et des États-Unis, et surtout l'enquête poursuivie depuis 10 ans par la Société du Parler français au Canada fournissent là-dessus une riche collection de témoignages. Lexique et sémantique, phonétique et morphologie font paraître le caractère archaïque d'abord, mais dialectal aussi du français régional qui est celui de nos paysans.

Et s'il fallait une preuve que les mots patois du franco-canadien ne sont pas d'origine récente, nous pourrions citer l'ouvrage du P. Potier. Le P. Pierre Potier, jésuite, qui vint au Canada en 1743 et demeura successivement à Québec, à Lorette, à l'Ile-aux-Bois-Blancs et à Détroit, a laissé un grand nombre de manuscrits disséminés un peu partout. M. Philéas Gagnon, le bibliophile québécois, en possède un qui fut écrit de 1743 à 1758 et qui renferme un relevé des *Façons de parler des Canadiens au XVIII^e siècle*. Or nous retrouvons dans ces façons de parler, qui pourtant sont loin de constituer un glossaire complet du langage d'alors, des canadianismes d'aujourd'hui et même beaucoup de formes dialectales en usage dans le franco-canadien du XVIII^e siècle, et disparues depuis. ⁽¹⁾

Une autre preuve. Dans un procès entre deux habitants de la Seigneurie de Lauzon, et dont on trouve le procès-verbal dans les archives de la Prévôté de Québec pour les années 1666 à 1669, un témoin rapporte une conversation entre le demandeur et le défendeur ; à un certain moment, le récit est interrompu : le témoin n'a pu comprendre le reste du discours, car le défendeur « parlait dans son patois ».

Cela nous semble suffisant pour nous permettre d'affirmer sûrement que les dialectes français, que les patois de la langue d'oïl émigrèrent de France au Canada avec nos ancêtres, y furent parlés, exercèrent donc sur notre langage une action dont on constate encore aujourd'hui les effets ; mais que d'autre part, un bon nombre des premiers colons de la Nouvelle-France — outre les bourgeois, marchands, officiers, missionnaires, etc., qui étaient instruits — avaient appris dans les petites écoles de France à lire, à écrire et à compter, et devaient donc entendre et parler le français.

ADJUTOR RIVARD.

(1) Les *Façons de parler* du P. Potier ont été publiées dans le *Bulletin du Parler français au Canada*, t. III et IV, passim.

LA MAISON CONDAMNÉE

Enfants, elle nous faisait peur ; nous n'osions l'approcher.

Pourtant, la barrière donnant sur le jardin était ouverte ; mieux encore : arrachée de ses gonds, la barrière gisait par terre. Et personne pour interdire l'entrée ! Au retour de l'école ou de l'église — nous *marchions* alors *pour notre première communion* — il eût fait bon, la maison *condamnée* se trouvant à mi-chemin, s'y arrêter, s'asseoir sur les marches basses du perron. D'autant que dans le verger tout proche il y avait des prunes, des *cerises à grappes*, des pommes, des *gadelles*, qui mûrissaient au soleil, et que, dans le jardin, des fleurs, poussées au hasard du soleil et de la rosée, envahissaient les allées avec les herbes folles et s'ouvraient au petit bonheur. Tout cela était à l'abandon, sans maître, sans gardien. Mais nous passions, sans arrêter jamais, devant la maison *condamnée* : elle nous faisait peur.

Aussi, c'était, au bord du chemin, comme un tombeau. Des planches, grossièrement clouées en travers, barraient la porte et les fenêtres de la triste demeure. Jamais une fumée à sa cheminée de pierres ; jamais un rayon de soleil sur la planche de son seuil ; jamais une lumière à ses yeux clos. Aveugle et sourde, la maison abandonnée restait indifférente à la large diaprure des champs, comme au bruissement infini des prés ; froide et muette, rien ne pouvait la faire sortir de sa torpeur, et nulle voix humaine n'éveillait ses échos. *Nulle voix humaine*... car, la nuit, n'avait-on pas entendu, dans le vent qui soufflait, venir de la maison morte des cris longs comme des plaintes ? Plusieurs l'affirmaient...

L'un de nous avait un jour proposé d'écarter les planches d'une fenêtre et de regarder en dedans. Mais nul n'avait osé... Il se passait peut-être, sous ce toit, des choses terribles ; derrière les fenêtres closes, des ombres sans doute remuaient ; et quelle terreur, si, l'œil à la vitre, nous avions aperçu, dans une chambre tendue de noir, un cercueil, un mort, et des cierges autour !... Le soir, nous passions de l'autre côté du chemin et détournions la tête, de peur de voir quelque chose.

La maison était-elle donc hantée, comme la faisaient nos imaginations d'enfants ? Non, mais de vieux souvenirs glissaient le

long de ses murs, et des âmes anciennes pleuraient lamentablement au fond de ses chambres vides.

Autrefois, la maison *condamnée* avait été vivante et joyeuse ; joyeuse du rire des enfants nombreux et de la gaîté chantante des grands-pères, vivante du travail qui sanctifie les jours et fait les âmes fortes. Pendant un siècle et plus, les fils avaient succédé aux pères et possédé ce bien au soleil, et toujours la terre avait nourri leurs familles. Pendant un siècle et plus, les ancêtres, les uns après les autres, étaient nés, avaient vécu, étaient morts dans la maison aujourd'hui fermée ; et chacun, quand il était parti pour le grand voyage, avait laissé l'adieu de son regard s'en aller, par la fenêtre ouverte, vers le même champ et le même bouquet d'arbres.

Mais, un jour, le *bien* échut en partage à un fils en qui l'âme des aïeux ne devait point revivre. Celui-ci, chercheur d'une tâche moins rude, refusa à la terre le travail de ses mains et la sueur de son front. La terre se ferma ! Le pain manqua dans la maison ! Et lui, déjà déraciné, maudit la terre, qui pourtant ne demandait qu'à produire et que désolait la stérilité de ses friches. Attiré par le mirage d'un luxe facile, le mauvais habitant résolut de s'expatrier ; il vendit ses bêtes, ses meubles, son *roulant* de ferme ; puis, comme on cloue un cercueil, il barra les portes et les fenêtres de la maison paternelle, et s'en alla....

Et depuis, la maison de l'émigré était fermée, *condamnée*, presque maudite, objet de terreur pour les enfants, de tristesse pour les voisins, de désolation pour la paroisse.

Ceux qui partent ainsi savent-ils bien ce qu'il font, et qu'ils désertent un poste d'honneur, et qu'ils manquent à un devoir sacré ? Croient-ils ne laisser derrière eux qu'un toit sur quatre murs ? Ce qu'ils quittent, en vérité, et à quoi ils renoncent, c'est plus que cela : c'est le pays natal ; pour celui-ci c'est la montagne, pour celui-là la plaine, mais, pour tous, au flanc des collines ou dans la vallée, c'est la paroisse où s'écoula, paisible, la vie des anciens, l'église où se pliaient leurs genoux, la terre qui garde leurs os ; c'est la glèbe que les aïeux fécondèrent d'un rude et pénible labeur ; c'est le trésor des traditions familiales, les saines coutumes du foyer, le culte du passé, la religion du souvenir ; et c'est peut-être aussi le parler des ancêtres, hélas ! et le respect de leurs croyances... C'est tout le patrimoine ancestral qu'ils abandonnent, c'est la patrie qu'ils désertent !...

Et pourtant, ô Terre maternelle, je te prie de ne point maudire ceux qui sont partis. Tous ne sont pas des ingrats. Si quelques-uns t'ont reniée et t'oublie dans la fumée des villes, ne sais-tu pas que,

pour plusieurs, des drames douloureux purent seuls amener le dénouement du départ, et que de loin ceux-là te restent fidèles, rêvent encore de toi, t'aiment d'un amour plus fort que l'exil ? Chéris-les toujours, ô Terre, sous quelques cieux qu'ils peinent ; ils sont encore tes fils ; ils font vivre à l'étranger l'âme de la patrie ; ils continuent là-bas l'œuvre que tu appris à leur enfance.

Espère-les, aussi, bonne Terre ! Si l'exil, un jour, leur est dur, et si la Providence veut qu'ils te reviennent, accueille-les, clément et douce. Pour fêter leur retour, mets des fleurs plus fraîches au bord de tes routes, baigne tes prés dans une lumière plus chaude, fais-toi plus verdoyante et plus belle. Puis, ouvre-toi, facile, aux socs de leurs charrues ; reçois, mère féconde, la semence que leurs mains meurtries viendront épandre sur tes sillons ; et, joyeuse, germe encore, pour tes fils revenus, des blés lourds et hauts sur paille ; couvre tes prés d'herbe grasse ; emplis tes bois de rumeurs favorables ; et par toutes les fenêtres de la maison rouverte, fais entrer l'odeur, la bonne odeur de tes foins coupés !.....

ADJUTOR RIVARD.

REVUES ET JOURNAUX

« Le Premier Congrès de la Langue française en Amérique, dit *la Dépêche coloniale* (19, rue St-Georges, Paris, 30 août), vient de se tenir au Canada avec le plus grand et le plus légitime succès. »

Et *la Dépêche* reproduit le discours prononcé, le 24 juin, par M. C.-E. Bonin, consul général de France au Canada.

A lire :

Dans *la Semaine littéraire*, (5, rue Bayard, P. ; 1er septembre), un article de M. Émile de Saint-Auban sur *le Latin*.

« Comme il n'y a pas d'internationalisme vrai que celui qui sort des flancs du christianisme, il n'y a de vrai *esperanto*, de vrai *volapuck* que le latin, la langue de l'Église. »

APOTRES ET DEFENSEURS DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ONTARIO

Mémoire présenté au Premier Congrès de la Langue française

L'apôtre est l'homme à l'esprit convaincu et à la volonté ardente, qui consacre toutes les énergies de son être à une idée qu'il veut incarner dans les faits.

Or, c'est l'amour de leur langue maternelle, avec tout ce qu'elle représente de qualités intellectuelles et de valeur morale, — de civilisation chrétienne, en un mot, — qui a poussé nos ancêtres, explorateurs et missionnaires, soldats et colons, à propager sur notre sol leur belle langue, claire et précise, élégante et harmonieuse. En elle, ils trouvaient un merveilleux instrument pour traduire les adorations et les enseignements de leur foi, les conceptions grandioses ou charmantes de leur esprit, les sentiments héroïques ou délicats de leur cœur. Ils s'y attachèrent donc comme à un trésor, et la léguèrent comme un héritage de noblesse et de vertu à leur postérité.

Nous voudrions évoquer, ici, les noms de quelques-uns de ces héros, brillants ou obscurs, qui ont semé le verbe français sur les bords de nos rivières et de nos lacs, sur les collines et les plaines de l'Ontario.

En premier lieu s'avance Champlain lui-même, accompagné ou suivi des interprètes comme Nicolas du Vigneau et Jean Nicolet ; des explorateurs comme Nicolas Perrot sur l'Outaouais, Chouart et Radison au Sault Sainte-Marie (1658), Dulutte au poste de traite qui deviendra Fort William (1669), Lamothe Cadillac à Ponchartrín (1700), le Détroit de nos jours, et de la Gorgendière au Témiscamingue en 1730.

Puis viennent les missionnaires Récollets et Jésuites, Sulpiciens et prêtres séculiers, depuis les PP. Lecaron, Brébœuf et Dollier de

Casson, jusqu'aux PP. Bocquet, Potier et Picquet, leurs successeurs lors de la conquête.

Sous la domination française, avec les militaires, les commerçants et les coureurs de bois, ils sillonnèrent en tous sens ce vaste pays ; ils y établirent des forts et des comptoirs, des chapelles et des missions ; ils baptisèrent de vocables français ses cours d'eau, sa flore et sa faune, ou donnèrent une consonance française à leurs appellations sauvages. Partout sur les rivières et dans les forêts, ils firent retentir l'idiome enchanteur de leur lointaine patrie, et habituèrent l'écho à en redire les mots évocateurs.

Mais après 1760, que restera-t-il de tout ce passé d'enthousiasme et de fière énergie, pour le rayonnement du génie et du parler de la France ?

Rien ; ou à peu près !

Les éléments français se dispersent et disparaissent sous le flot montant de l'invasion britannique. Seul, un groupe oublié sur la presqu'île d'Essex continue à se développer dans l'isolement et le silence, c'est presque dans le recueillement qu'il conserve son autonomie.

Des missionnaires à l'âme apostoliquement vaillante veillent sur lui. Ils s'appellent le P. Potier, S. J., qui fonda en 1767 la paroisse de Sandwich, dont il devint le premier curé, François Hubert, le futur évêque de Québec, et J.-Bte. Marchand, S. S., qui pendant vingt-neuf ans, et jusqu'à sa mort en 1825, se dépensa sans compter au bien de cette population. Il laissa un renom de sainteté dont la mémoire s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

En 1843, sur les instances de Mgr Power, évêque de Toronto, les Pères Jésuites revinrent dans ce pays, consacré par le sang de leurs martyrs. Le P. Ponit fut efficacement secondé par les PP. Durauquet, Chazelle, Jaffre, Menet, Féraut, Biémat, Couilleau et Maniguy, ses collaborateurs. Pendant seize années d'un travail sans relâche, ils organisèrent des paroisses dans les comtés d'Essex et de Kent, enseignèrent le catéchisme de Québec aux enfants, leur donnèrent des leçons de français dans leurs familles, et par leur inlassable dévouement, sauvèrent notre langue dans les fertiles campagnes de ces deux comtés.

Nos compatriotes ne sauraient non plus oublier la bienfaisante influence exercée en faveur de l'étude et de la propagande du français par Mgr Denis O'Connor. Bien que d'origine anglaise, il apprit le français chez les Basiliens de Toronto, et à leur maison-mère d'Annonay. Pendant plus de vingt ans, supérieur du Collège de l'Assomption, puis évêque de London pendant une période de neuf années, ce fut toujours en français qu'il s'adressa aux nôtres.

Il les exhortait à parler aux foyers leur langue nationale, à résister à la funeste attirance des villes, et à demeurer fidèles à leurs terres. La psychologie du Sociologue était d'accord avec le zèle du Pasteur pour reconnaître dans l'attachement à la langue maternelle, une puissante sauvegarde de la foi, et un rempart efficace contre le fléau des mariages mixtes, la plaie saignante de l'Église ontarienne.

Il porta les mêmes sentiments sur le trône archiépiscopal de Toronto, et suivit avec intérêt l'œuvre admirable d'un prêtre canadien, M. l'abbé Lamarche, qui depuis vingt-cinq ans, réussit à grouper ses compatriotes dans une église française en pleine capitale anglaise et orangiste.

Dans cette région du Sud-Ouest, pour ne mentionner que ceux qui ne sont plus dans la mêlée, citons encore deux prêtres jubilaires du diocèse de London, les vénérables abbés Frs Marseilles et Paul Andrieux, qui n'ont cessé, pendant plus d'un demi siècle, d'être les champions de notre langage traditionnel.

* * *

Partout ailleurs dans « les pays d'en-haut », la langue française disparut avec le drapeau blanc ; et les fils des pionniers durent reconquérir pied à pied le patrimoine de leurs ancêtres.

Depuis la cession, le premier apôtre de notre langue a été le colon, bientôt suivi du missionnaire, tous deux secourus par ceux que j'appellerai d'un terme générique, les éducateurs.

Afin de confiner l'élément catholique français dans l'enceinte de la province de Québec, d'habiles politiques,—saxons avant tout — avaient peuplé les comtés limitrophes de Prescott et de Russell, de Glengarry et de Stormont d'officiers loyalistes et de colons écossais. Dans les seules années 1801 et 1802, quatre cent quatre-vingt-quinze riches concessions de terrains leur furent ainsi libéralement octroyées, avec force secours pécuniaires, dans le but, bien anglais, d'élever une infranchissable digue. Impuissante barrière ! Les flots s'accumulèrent lentement pour déborder ensuite avec une irrésistible force, sur cet opulent territoire, où les nôtres forment aujourd'hui l'imposante majorité.

Déjà en 1831, la Seigneurie de l'Original comptait dans son sein quinze cents Canadiens-français. Dix ans plus tard, il y en avait 40,000 établis dans la partie orientale de la province jusqu'aux portes de Bytown. Le flot de l'immigration continua à monter silencieusement : il recouvrit la vallée de l'Ottawa, suivit la ligne du Parry Sound, pénétra jusqu'au Témiscamingue et déferla sur le

Nipissing. Aujourd'hui, 250,000 Canadiens-français occupent l'Est, le Nord, l'Ouest de la Province, et des hauteurs du nouvel Ontario se préparent à dévaler dans les plaines du Sud. C'est la pénétration lente et sûre. On n'arrête pas l'expansion d'un peuple béni de Dieu !

Ces Canadiens transportent partout avec eux le doux parler des ancêtres avec son âme de lumière et de vaillance. Bûcherons, ils rythment les coups de leur hache au chant des vieilles strophes populaires ; colons et agriculteurs, ils jaseront le soir en famille au bord du champ nouvellement défriché, et raconteront en langage savoureux les histoires du Bas-Canada. Le dimanche, dans la chapelle rustique, bientôt remplacée par la belle « église en pierres », ils prieront le bon Dieu en français, ils entendront des prônes et des sermons en français, ils chanteront à pleine voix leurs vieux cantiques français, et sur le sol accueillant de l'Ontario, ils planteront la paroisse canadienne-française avec son organisme sauveur.

* * *

L'effort de ces braves fut secondé et guidé par un bataillon de prêtres, admirables de dévouement à la cause catholique et nationale.

Dirigés eux-mêmes par des évêques comme NN. SS. Guigues et Duhamel — pour ne mentionner que les disparus, — les missionnaires Jésuites, Oblats et séculiers ont accompli des miracles pour l'œuvre patriotique de la colonisation.

Les frères et les héritiers des Brébœuf et des Marquette continuent les exploits de leurs devanciers sur le littoral du lac Huron et du Lac Supérieur, et dans les prospères missions du Sault Sainte-Marie.

Les Pères Oblats ont été dans la région septentrionale d'infatigables ouvriers de cette très noble et très dure tâche.

A leur exemple, un grand nombre de prêtres séculiers ont consacré l'élan de leur jeunesse et la première flamme de leur zèle, à propager avec la foi du Christ la langue et l'esprit des aïeux.

Il faudrait proclamer ici tous ces héros d'origines différentes, de tempéraments variés, d'éducation diverse, collaborant avec un ensemble merveilleux et une indéfectible persévérance à un même ouvrage, artistes anonymes d'une œuvre immortelle. Il faudrait les nommer tous, morts et vivants ; et longue serait la liste de ces organisateurs de paroisses et de ces fondateurs d'écoles, dont ils étaient souvent les premiers professeurs.

Qu'il suffise de mentionner ici le P. Nédellec, O. M. I., premier maître d'école de Mattawa, en septembre 1871. C'est dans une vieille cuisine, qui selon les heures de la journée est tour à tour

presbytère, chapelle, dortoir et palais scolaire, qu'il donne ses leçons. Le curé Chambon enseigne en 1886 les éléments à quinze enfants groupés dans la sacristie de Fort William. A Keewatin, dans l'Algoma, l'école commence également dans une sacristie, en 1894. Les missionnaires s'appellent les PP. Moïse Blais et Zacharie Lacasse O. M. I. — On devait y parler français !

Tous ont donc travaillé, lutté, souffert pour la défense de notre langue maternelle, véhicule glorieux de notre foi catholique. Ils se sont souvent heurtés à l'inintelligence des uns et aux préjugés des autres ; ils ont rencontré les calculs des politiques, les alarmes des timides et la rage des sectaires. Mais appuyés sur les droits que confère la nature et que proclament les traités, et non moins sur une robuste confiance en la justice de leur cause et en la protection de Dieu, sans attermolements ni hésitation, ils ont marché de l'avant. Ainsi agissent les intrépides qui fixent la victoire.

* * *

Parmi les apôtres et les défenseurs de la langue française dans l'Ontario doivent être inscrits tous ceux qui se sont préoccupés de son enseignement dans les écoles : pères de familles et commissaires, inspecteurs, députés et instituteurs qui intervinrent, chacun à sa manière, en faveur de cette noble cause.

Vers 1820, il y a un Sieur J.-Bte. Rocoux, qui tient à Détroit, ville aux trois quarts française, une école de garçons, pendant que les Sœurs de la Congrégation enseignent aux filles. Comme la population de Sandwich est pratiquement desservie par Détroit, il est permis de conjecturer que c'est dans ces écoles que les Canadiens d'Essex ont été instruits, et qu'ils ont appris à tracer ces belles écritures qui, cinquante ans plus tard, faisaient l'admiration de Rameau de St-Père.

Faut-il parler de J.-P. de la Haye, nommé par le vice-chancelier d'Oxford professeur de français au Collège du Haut-Canada, qui ouvre ses portes à York, le 8 janvier 1830 ? Il sera sans doute difficile d'apprécier l'efficacité de son apostolat en faveur de la langue dont il révélait les beautés et les difficultés à ses élèves.

Mais voici qui eut une influence plus décisive.

En avril 1851, les Syndics de l'école No 6 du township de Sandwich ont le courage, malgré certaines oppositions, de présenter au Surintendant des Écoles à Toronto, une requête dans le but d'obtenir un professeur pour leurs enfants ne parlant que le français. Ils ont déjà nommé, bien qu'illégalement, un M. Gizon, homme respectable et instruit, recommandé par le P. Ponit, mais qui ne peut

être admis à l'examen pour le brevet d'instituteur, vu qu'il ignore complètement la langue de Shakespeare. Un certain groupe de leurs concitoyens d'Essex protestent contre cette nomination, et réclament de l'anglais. Eux supplient le Surintendant de ne pas les laisser sans écoles et de leur conserver un bon maître.

Leur démarche ne fut pas vaine.

Le 25 avril 1851, le Ministre répondait que pour les professeurs de français, la connaissance de leur grammaire nationale serait substituée, lors de l'examen, à la connaissance de la grammaire anglaise. Et c'est ainsi que fut obtenue la première concession de l'enseignement du français dans les écoles publiques de l'Ontario.

Ces braves champions de la langue française ne méritent-ils pas que leurs noms soient mis en lumière? L'Histoire les appelle Médart Gouin, Moran et Létourneau. Ces deux derniers sont incapables de signer autrement qu'en « touchant la plume » pour dessiner « leur croix » ; mais ils ont l'esprit et le cœur assez élevés pour apprécier le bienfait de l'instruction, et le courage assez ferme pour le revendiquer hautement.

En 1856, les livres aux mains des élèves de Sandwich sont approuvés par l'archevêque de Paris ; c'est dire qu'ils sont de provenance française. Plus tard, H. Beuglet et Agnès Primeau, instituteurs à Maidstone et Rochester se servent dans leurs classes du Devoir du Chrétien, de la grammaire française, de l'Histoire Sainte, de l'Histoire du Canada et de France, et du manuscrit... Ne se croirait-on pas dans une ancienne école de la Province de Québec? Leur conduite est attaquée en 1866 par le Surintendant local, W. S. Lindsay, mais victorieusement défendue auprès du gouvernement par le Grand-Vicaire Bruyère.

A Amherstburg, les écoles sont successivement confiées aux Sœurs de St-Joseph, aux Sœurs Grises, à Madame Mercure, et enfin, en 1865, aux Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, qui enseignent le français dans toutes les classes.

A l'autre extrémité de la Province, nous retrouvons le même culte de la parole française.

Dés 1875, le comté de Prescott possède une quinzaine de nos écoles dont les commissaires et les professeurs font instance auprès de l'inspecteur Steele, pour obtenir des cartes de géographie en français.

Un congrès des instituteurs de Prescott et de Russell, présidé en 1884 par l'inspecteur Dufort, recommande une liste de livres français pour les écoles canadiennes. Consulté à ce sujet, l'inspecteur Girardot donne en vain la plus chaleureuse approbation au projet. Les livres choisis ne seront pas acceptés.

C'est que nous sommes arrivés à 1885, à l'époque où toutes les écoles ontariennes doivent suivre le programme officiel, à moins d'une précaire autorisation spéciale de l'Inspecteur ou des commissaires : autorisation qu'un amour aveugle pour le vrai bien de notre race dans l'Ontario n'accorde pas à la légère.

Néanmoins le 15 août 1887, les contribuables du village de Hawkesbury, inspirés par leur nouveau curé, M. l'abbé F.-X. Couture, — éducateur distingué, longtemps Préfet des Études au Séminaire de Rimouski, et mort curé de Somerset, Ill. en 1903, — les contribuables de Hawkesbury, disons-nous, adressent par l'entremise de l'Honorable Evanturel, une pétition au Ministre de l'Éducation, pour le prier de suspendre en faveur des classes inférieures, la loi prescrivant l'enseignement de l'anglais. Hélas ! ces considérations, si sensées au point de vue pédagogique, ne furent pas goûtées de la ferveur anglicisante de l'inspecteur Summerby, de Russell. La requête n'obtint, le 9 septembre suivant, d'autre résultat qu'une promesse d'interprétation bénigne de la fameuse loi.

* * *

Cependant Ottawa avait ses écoles françaises depuis le 3 mai 1845.

Le P. Telmon, O. M. I., les avait confiées aux Sœurs Grises de la Mère Bruyère, récemment arrivées dans la capitale. En 1864, le P. Dandurand, O. M. I., obtenait, après des années de supplications, les Frères des Écoles Chrétiennes pour les écoles de garçons.

Dès son intronisation dans sa ville épiscopale, Mgr Guigues avait fondé un collège classique pour assurer à la jeunesse catholique, française et anglaise, le bienfait d'une éducation libérale et chrétienne. Cette institution reçut en 1866, du gouvernement fédéral, une charte universitaire, sollicitée spécialement pour les Canadiens-français, et accordée uniquement à cause d'eux, afin de leur assurer les avantages d'une éducation supérieure. L'habile dévouement du R. P. Lavoie, O. M. I., ne fut pas étranger au succès de cette délicate négociation. Depuis, à la demande de Mgr Duhamel, l'Université civile d'Ottawa fut élevée, le 5 février, au rang

d'Université catholique. Les bulles romaines ont pu l'anoblir, elles n'ont pas changé sa nature première.

Ce fut encore pour répondre aux besoins d'une éducation mixte, que les PP. Jésuites fondèrent le Collège de l'Assomption de Sandwich, confié plus tard aux PP. Basiliens. Pendant longtemps un esprit plein de largeur y favorisa l'étude de la langue française, qui n'y rencontre plus de nos jours qu'une sympathie plutôt parcimonieuse, pour ne pas dire négative.

Le même souffle de prosélytisme patriotique anime les Directeurs de notre Comité d'Éducation, et la presse de promouvoir l'enseignement bilingue par la création d'écoles modèles et normales en état d'assurer une parfaite formation d'instituteurs compétents.

* * *

Parmi les laïques qui, à des titres divers, exercèrent une influence heureuse en faveur de notre langue, il convient de citer en premier lieu, le capitaine J.-B. Turgeon, fondateur de l'Institut canadien d'Ottawa. Il fut le défenseur de la liberté du suffrage catholique contre les violences orangistes lors de l'élection de l'Honorable R.-W. Scott, et pendant de longues années l'âme de la vie française dans la fanatique Bytown. Vers 1860, il se retira à Hull, où il mourut.

Ce fut par cette fondation que M. Turgeon répondit au geste d'exclusion brutale d'un certain W.-P. Powell, qui voulait bannir tous les Canadiens-français d'un cabinet de lecture où les deux langues avaient jusqu'alors fraternisé. « Pour donner une existence légale à l'Institut, il fallait déposer sa constitution écrite au Bureau d'enregistrement. Rédigée en français, elle fut repoussée par le chef du Bureau. C'était en 1856. Sir G.-E. Cartier était ministre : il exigea l'insertion du texte français. Et voilà comment cette pièce figure dans les archives de la Ville, et du Comté de Carleton. Ce n'est ni vous, ni moi, déclare M. Benj. Sulte, qui pourrions faire insinuer un document français dans ces augustes archives ! L'horreur du français conserve ici toute son intensité. » (*Pages d'Histoire.*)

Dans l'Ouest, parmi les plus méritants défenseurs du français, se présente M. Théodule Girardot, né à Arthe, France, en 1824. Établi au Canada vers 1850, il fut d'abord professeur, puis directeur du collège de Sandwich, et depuis 1871 jusqu'à sa mort en 1900, inspecteur des écoles publiques bilingues d'Essex-Nord. Son amour de la langue française le portait à multiplier aux enfants,

en public et en particulier, les encouragements à apprendre leur langue maternelle. La plupart des professeurs laïques canadiens-français d'Essex et de Kent ont été formés par ses soins intelligents.

M. Salomon White, député à Toronto pendant quatorze ans, sut défendre au Parlement les droits de la langue française et des écoles séparées contre l'Hon. Meredith, son chef politique.

A ces noms il faudrait ajouter ceux de tant de pères de familles éclairés, de patriotes dévoués, qui vivent dans la lutte quotidienne, souvent douloureuse et sans grandeur apparente, mais cependant combien efficace pour assurer le triomphe final de cette grande cause. Il faudrait spécialement inscrire ici tous les membres et tous les officiers de l'Association Canadienne-française d'Éducation de l'Ontario. Mais je crois les nommer tous en nommant M. le juge Constantineau, président du Comité d'organisation, M. le Sénateur Belcourt et M. l'avocat Pacaud, qui furent, à la joie générale, ses distingués premiers Président et Vice-Président.

* * *

Nombreux sont donc les dévouements consacrés de toutes parts à la défense du parler de nos pères.

Toutefois ces généreux efforts, pour donner un résultat durable, doivent être soutenus : 1° par l'application constante à parler correctement notre langue maternelle dans la famille et dans les relations sociales, qu'il s'agisse de rapports entre amis et camarades, ou de questions d'affaires avec les employés, les fournisseurs, les compagnies et les services publics ; 2° cette même application devra s'exercer dans les écoles pendant les récréations et les jeux, ainsi que pendant les heures de classe, dans toute la mesure autorisée par la loi, — loi qu'on tentera d'améliorer de plus en plus en faveur d'un système complet d'enseignement bilingue ; 3° enfin — et pour la réalisation de ce dernier vœu, nous sacrifierions volontiers les précédents, — la langue française dans l'Ontario ne triomphera de tous ses adversaires, qu'au moment où tous nos compatriotes, sans distinction de partis ou de couleurs politiques, unis en un bloc inébranlable, travailleront à la revendication de leurs droits, dans l'équité et la concorde, c'est-à-dire dans le désintéressement et la puissance, qui assureront la définitive victoire dans la paix.

Tel est mon vœu le plus ardent !

Fasse le ciel qu'il soit bientôt réalisé !

R. P. RAYMOND-M. ROULEAU, O. P.

L'AVENIR DE NOTRE PARLER

La Tribune, de Woonsocket, R. I., publiait, le 1er novembre dernier, l'article suivant :

A PROPOS DE « EN GARDE »

Le petit livre de M. l'abbé Blanchard en est à son vingtième mille. C'est un succès. Il est rare qu'un ouvrage littéraire quelconque atteigne, chez nous, un aussi fort tirage. Tous les journaux ont rendu hommage au talent de l'auteur, tous ont été unanimes à dire que « En garde » est une œuvre utile, venue à son heure et appelée à rendre d'immenses services.

Après tout c'est possible. Si on a pour but, comme on l'affirme en toute occasion, de conserver au parler français d'Amérique, la forme et le génie de celui de France, on fait bien de publier des ouvrages semblables à ceux de l'abbé Blanchard, de Rinfret et de plusieurs autres.

Mais est-il raisonnable de viser à un tel but ! Est-il possible d'admettre que deux peuples séparés non seulement par dix-huit cent lieues d'océan mais encore par les aspirations, les mœurs et les habitudes qui caractérisent chacun d'eux puissent se servir des mêmes expressions et des mêmes tournures de phrases ?

N'est-il pas plutôt permis de croire qu'une langue nouvelle est en voie de formation, langue qui répondra aux besoins d'un peuple nouveau, d'un peuple qui en réalité ne fait que naître à la vie des nations ?

Les savants linguistes qui dirigent le *Bulletin* du parler français ne travaillent-ils pas à la création de cette langue en donnant droit de cité, au Canada, à une quantité de mots dont la signification serait incomprise en France ?

S'il en est ainsi, si dès maintenant une ligne de démarcation s'établit entre le parler de France et celui du Canada pourquoi ne pas laisser l'œuvre s'accomplir ? Pourquoi ne pas permettre que le peuple fasse ici ce qu'il a fait dans tous les pays ? Pourquoi ne pas lui donner la liberté de créer la langue dont il a besoin, soit par la conservation de mots surannés, soit par l'emprunt à l'idiome qui frappe quotidiennement ses oreilles d'expressions qui lui sont nécessaires ?

Il est évident que la langue nouvelle ne sera pas parfaite dès son apparition. Il est certain aussi que la classe cultivée continuera à parler le français tel qu'on le parle de l'autre côté de l'océan.

Mais c'est justement ce qui s'est passé lors de la formation de ce français auquel nous semblons tant tenir.

Le latin d'où il est sorti fut pendant des siècles la langue des lettrés. Mais finalement le peuple fut le maître, et c'est ce qui se passera au Canada.

Ce ne sont pas les grammairiens qui font la langue d'un peuple. Ils ne peuvent qu'enregistrer ses volontés.

La réponse à la question que pose l'écrivain de *la Tribune* se

trouve déjà dans de nombreux articles parus dans le *Bulletin*, dans les travaux de notre Société, et dans les délibérations du Congrès de la Langue française. Il n'est donc pas besoin d'y répondre encore par de longues démonstrations. Nos lecteurs trouveront suffisant que nous rappellions là-dessus quelques-unes des idées que nous défendons et auxquels il nous a toujours semblé qu'on ne pouvait contredire.

« Est-il raisonnable, demande d'abord *la Tribune*, de viser à conserver au parler français d'Amérique la forme et le génie de celui de France ? »

En vérité, si cela n'était pas raisonnable, il faudrait désespérer de la raison !

Comment ne voudrait-on pas conserver à notre langue le caractère et le génie qui lui sont propres, à notre « parler français » ce par quoi il est « français » ? Si nous laissons, non seulement s'altérer les formes, mais encore se perdre le génie même de notre langue, notre langue ne serait plus la française. Prétendre conserver en Amérique un « parler français » tout en lui donnant un génie étranger, ce serait aller contre le bon sens.

Aussi, il paraît que la première question est mal posée ; ce n'est pas à l'évolution de notre parler que l'écrivain de *la Tribune* veut croire, mais à la formation d'une « langue nouvelle ». Il le dit plus loin.

Qu'entend-il par là ? Je m'assure qu'il ne pense pas au volapuk, et que la langue nouvelle ne sera pas, à son avis, une langue artificielle. Ce sera donc le résultat d'une évolution ; ce sera une langue sortie d'une autre, ou de plusieurs autres — vraisemblablement du français et de l'anglais. De laquelle de ces deux langues, française et anglaise, l'idiome nouveau tiendra-t-il son génie ? Assurément, on ne voudra pas qu'elle emprunte son génie à l'une *et* à l'autre : le produit de cet accouplement contre nature serait un monstre. Le mariage du génie anglais et du génie français est du reste impossible ; ce sont des êtres d'espèces différentes.

La langue nouvelle tiendrait donc son génie et son caractère de l'une *ou* de l'autre. Si elle doit être la fille du français, quoi de plus *raisonnable* que de vouloir conserver chez nous le génie de la langue française ? Et si l'on veut que la langue nouvelle soit la fille de l'anglais, il y a encore plus de raisons de conserver à notre parler son caractère et sa forme. Car, en ce cas, la langue nouvelle ne conviendrait pas à l'expression de notre conscience nationale, et nous ne pourrions la parler que le jour où, ayant oublié notre passé, nos aïeux et leurs labeurs, rompu avec nos traditions, perdu nos

croyances, renoncé à nos aspirations, renié l'âme française émigrée il y a trois siècles et forfait à l'honneur, nous refuserions de remplir, sur le sol d'Amérique, la destinée des Nouveaux Francs.

Et cela, l'écrivain de *la Tribune* n'y consentira pas plus que nous ; il serait, comme nous, prêt à tout entreprendre pour empêcher que s'accomplisse pareille trahison nationale.

Mais fatalement, dit-il encore, nos façons de parler se modifient, elles se meuvent...

Sans doute, elles se meuvent, et c'est fort heureux. Elles se meuvent, parce qu'elles vivent. Elles évoluent, et des circonstances diverses font que leur évolution s'oriente tellement qu'elles s'éloignent parfois ou paraissent s'éloigner des formes *actuelles* du parler *classique* de France. Et cela encore est fort heureux. Notre parler fait ici ce que font là-bas les parlers régionaux de la province française : il travaille, lui aussi, à cette mystérieuse formation des mots, que le peuple façonne d'abord, et martelle, et retourne, et polit, et qui constituent le trésor où la langue classique puise sans cesse pour renouveler son vocabulaire, pour faire circuler dans son lexique une vie plus jeune et plus intense.

L'évolution d'un parler n'est pas la formation d'une langue nouvelle. Bien au contraire ! Il faut voir dans le mouvement de ses formes la manifestation d'une vitalité qui assure la conservation de son génie premier.

Mais les influences qui s'exercent ne sont pas toutes de bon aloi, et il faut veiller.

Il est vrai, c'est le peuple qui fait les langues ; mais c'est lui souvent qui les déforme aussi. Une langue peut, dans son évolution, se corrompre et dégénérer. Car le peuple représente la force *révolutionnaire*, dont l'action créatrice est nécessaire à la vie des langues, mais qui parfois bouleverse le lexique et engendre les argots, les jargons. Pour maîtriser les élans de cette force généreuse, mais aveugle et qui peut devenir perturbatrice, pour arrêter son effervescence, pour régler ses progrès et diriger sa marche, pour empêcher, par exemple, qu'elle introduise dans le langage des formes étrangères, il faut une autre force, appelée par les philologues la force *conservatrice*.

Or, suivant l'expression de Darmesteter, « la vie, la santé du langage consiste à suivre *le plus lentement possible* la force révolutionnaire, qui l'entraînera toujours assez vite, en se retenant fortement aux principes conservateurs. »

Cette force conservatrice, nécessaire pour tenir en quelque respect une force néologique trop fougueuse, elle se trouve chez le peuple aussi, mais souvent affaiblie, et parfois mal avisée, surtout

dans les milieux, comme le nôtre, où le génie national n'a pas conservé toute sa vigueur. Pour qu'elle remplisse sa mission, pour qu'elle puisse résister à certains entraînements, pour qu'elle sache faire un choix judicieux parmi les formes nouvelles qui surgissent, pour qu'elle oppose une barrière aux ambitions de l'esprit nouveau, la force conservatrice doit être stimulée et éclairée. Si elle dort, on la réveille. Si elle est aveugle, on la guide.

Ceux qui dirigent le *Bulletin* n'ont pas d'autre ambition. Ils ne travaillent pas à la création d'une langue nouvelle. Loin de là ! Ils ne donnent le droit de cité à aucune forme ; ils se bornent à signaler quelques mots franco-canadiens — non pas « une quantité de mots » — qui ont vraiment bon air et de la naissance, qu'il semblerait bon de conserver, et qu'un jour ou l'autre quelque plume autorisée devra faire tomber dans le vocabulaire classique...

Et ce serait là « travailler à la création d'une langue nouvelle » ? Mais c'est, au contraire, le plus sûr moyen d'assurer le maintien en Amérique de notre langue maternelle.

Il ne peut être question pour nous de « langue nouvelle ». Si nous laissons la force néologique agir toute seule, sans jamais entraver son action, sans l'endiguer, sans la diriger, si même nous allons jusqu'à l'encourager dans ses emprunts les moins sages, nous parlerons ou bien un jargon barbare, ou bien l'anglais ; dans un cas comme dans l'autre, ce sera l'apostasie nationale. Mais si nous savons maintenir l'équilibre entre les deux forces qui président à l'évolution des langues, si nous accordons à l'une la liberté qu'il faut pour que ses efforts soient féconds, et si nous laissons l'autre diriger l'évolution tout à la fois suivant le génie de notre langue et les conditions nouvelles où nous sommes, nous continuerons à parler le français.

Et c'est pourquoi nous pensons que des études comme celle de M. l'abbé Blanchard sont des œuvres utiles.

ADJUTOR RIVARD.

REVUES ET JOURNAUX

La Semaine littéraire (5, rue Bayard, P. ; 10 novembre, pp. 441-444) reproduit un chapitre du livre que M. Louis Arnould vient de faire paraître : *Nos amis les Canadiens*. Ce sont les pages où M. Arnould définit « l'âme canadienne ».

UNE VILAINE ACQUISITION

Nous avons déjà dit, dans le *Bulletin*, combien nous devons nous bien garder d'adopter ici les mots anglais que la mode introduit en France. En France, c'est un jeu qui ne présente peut-être pas de grands dangers : un terme étranger plaît, on s'en sert pendant quelque temps, on s'en amuse, puis on le rejette... parfois. Chez nous, il en est autrement, le mot anglais, si on le laisse entrer dans le langage, s'y établit et y demeure.

Nos lecteurs sont avertis, et il n'est pas nécessaire de les mettre en garde contre le mot *liftier* qui vient de prendre place, à Paris, dans le vocabulaire des voyageurs. Voici comment le *Temps* (1er septembre), reproduit par la *Revue de Linguistique* (15 octobre, p. 285), annonçait la *vilaine acquisition* de ce mot nouveau :

Nous avons un mot nouveau. Il a pris place, depuis quelques semaines, dans le vocabulaire des grands hôtels français et tous les voyageurs sont contraints de l'employer ; bientôt, par habitude, par indifférence, ce mot barbare sera d'usage courant — et peut-être l'Académie, dans les travaux de revision du Dictionnaire, en discutera-t-elle !

Ce mot est bizarre. Il fut fabriqué par des gens hâtifs et sans grammaire, qui faisaient un usage fréquent de l'ascenseur dans les hôtels. Ils voyaient inscrit sur la casquette de l'homme préposé à la garde et au mouvement de cet appareil le mot : lift — et ils ont appelé liftier ce serviteur de leur commodité. Le liftier est donc aujourd'hui l'homme qui vous sert l'ascenseur. Et de ce nom anglais lift, on a construit cet horrible mélange, ce terme de charabia franco-anglais, dont, à défaut d'autre mot précis, se servent d'honnêtes gens qui croient parler français.

On va combattre ce mot ridicule : ce sera peine perdue ; peut-être pourra-t-on essayer d'en proposer un autre meilleur, c'est-à-dire vraiment français ? Hélas ! n'y comptons pas trop. Et nous-mêmes nous excuserions d'avoir simplement cité ce terme informe, s'il n'était, en ces jours de vacances et de voyages décidément adopté, contre le bon goût et la langue, dans les hôtels de chez nous !

BUREAU
DE LA
SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS
AU CANADA

A la séance de l'Assemblée générale des membres de la Société tenue le 25 novembre 1912, s'est fait le dépouillement du scrutin pour l'élection de deux directeurs, en remplacement de ceux dont le terme finissait en 1912. Au delà de 400 membres ont pris part au vote. MM. les abbés François Pelletier et Antonio Huot ont été élus.

Le Bureau, qui a immédiatement fait le choix de ses officiers, est donc, pour l'année 1912-1913, composé de la manière suivante :

Président d'honneur : M. l'abbé AMÉDÉE GOSSELIN, recteur de l'Université Laval.

Président : M. ADJUTOR RIVARD (1916)

Vice-Président : M. P.-C. DAGNEAULT, M. D. (1916).

Archiviste et Trésorier : M. l'abbé CAMILLE ROY.

Secrétaire général : M. l'abbé FRANÇOIS PELLETIER (1917).

Directeurs : Mgr P.-E. ROY (1913) ; Mgr C.-O. GAGNON (1914) ; l'hon. M. P.-B. de LaBRUÈRE (1914) ; M. J.-E. PRINCE (1915) ; M. OMER HÉROUX (1913) ; M. l'abbé A. ROBERT (1915) ; M. l'abbé A. HUOT (1917).

LES NOMS DE LIEUX

Plusieurs fois déjà, notre Société avait protesté contre la multiplication des noms de lieux indigènes, la substitution de noms anglais à nos vieux noms français, et contre la double nomenclature. Nos représentations sur ce dernier point avaient été favorablement accueillies par la Commission de géographie du Canada. Et, depuis plusieurs années, notre Vice-Président, M. Eugène Rouillard, protestait contre la pratique de remplacer par des noms étrangers les noms de lieux tirés de notre histoire française. On lui devait déjà d'heureuses réformes.

Enfin, au mois de juin, le Congrès de la Langue française au Canada répétait là-dessus les observations faites par notre Société, par M. Rouillard, et par la Société de Géographie de Québec, et exprimait le vœu qu'une Commission permanente fût nommée pour la désignation des endroits nouvellement explorés dans la province de Québec.

Ce vœu est réalisé.

Le Gouvernement de la Province vient de nommer une *Commission de Géographie* chargé du choix des noms à donner aux cantons, aux villages, aux cours d'eau, etc. La désignation des endroits ouverts à la colonisation ne sera donc plus abandonnée à l'arbitraire ou à l'insouciance d'explorateurs parfois incompetents et qui consacraient dans leurs rapports les appellations les plus bizarres.

La nouvelle Commission est composée de MM. Eugène Rouillard, vice-président de la Société du Parler français au Canada, président de la Société de géographie de Québec, et géographe du gouvernement ; Émile Girard, directeur des arpentages ; G. Piché, chef du service forestier ; J.-A. Belisle, inspecteur général de la chasse et de la pêche ; T. Demers, surintendant des mines ; et A. Amos, chef du service hydraulique.

LA MAISON

(suite)

321. (*trê*)
 322. (*tirà:j*)
 323. (*tiré un tuc*)
 324. (*fèzè dé nòs*)
 325. (*jig é rigòdò*)
 326. (*pyé d lèskàlyé*)
 327. (*sur l èskalyé*)
 328. (*kàbàno d leskàlyé*)
 329. (*sàvèt*)
 330-331. (*sàbò, gudrié*)
 332. (*hàrnwè*)

Inutile de dire que la journée faite, le *train* (soin des animaux, le *tirage** (traite) des vaches) fini, on ne manquait jamais, avant de faire la prière et de se livrer au sommeil, de *tirer une touche* (fumer la pipe), en devisant sur les travaux à faire le lendemain. Fumoir à certaines heures régulières, en tels jours de fête exceptionnels, lorsque l'on *faisait des nocés*, par exemple, la cuisine se transformait encore en salon de danse, où *jigues* et *rigodons* remplissaient de joie le cœur des jeunes.

Cependant elle paraissait divisée en deux pièces, tant la cheminée d'un côté et le *pied de l'escalier* de l'autre en rétrécissaient la largeur.

— Les expressions *sour l'escalier* (*sous*), *cabaneau de l'escalier*, étaient synonymes de « pied de l'escalier », et désignaient une petite chambre, qui avait le palier pour plafond, et dans laquelle on serrait pêle-mêle *savates* (vieilles chaussures), *sabots*, morceaux de *goudrier* (cuir épais pour semelles), bouteilles remplies d'huile à brûler pour graisser les *harnois*, les *souliers* et les *bottes sauvages* (v. 196 et suiv.).

**333. D'arrière la porte
de dehors**

(dàrgyé:r la pòrt dè
dhò:r)

En arrière de la porte d'entrée, endroit où l'on plaçait le balai, et

334. Balayer la place
(bālgyé là plàs)

(le plancher) étaient des manières de dire qui ne pouvaient se rapporter qu'à la cuisine.

Disons, pour terminer cet article, que la maîtresse de la maison faisait souvent de sa cuisine un boudoir, quand ses voisines, emportant chacune leur *tricotage* et leur part des nouvelles du canton, venaient *jaser*, causer avec elle, tandis que mijotait la soupe au feu et que les hommes étaient aux champs.

335. (trikòta:j)

336. (jázé)

337. Grand-chambre
(grã cābr)

338. (kàtàlò:n)

339. (báré)

Salle de réception toujours tenue en état de grande propreté et garnie du mieux possible. De belles *catalognes*, tapis *travaillés* (tissés) au métier, *barés* (*rayés*) de diverses couleurs bien assorties couvraient le plancher. Les murs, blanchis à la chaux, portaient entre les embrassures un *cadre* (v. 310), (image encadrée) de saint Antoine, patron de la paroisse, des tableaux représentant des membres distingués de la famille. Une table, ornée d'un tapis de toile brodé à jour, était couverte de portraits pris *sur le zinc* (platine de zinc) renfermés dans des *boîtes* (étuis) vitrées et garnies de velour à l'intérieur.

340. (sul zê:k)

Aux poutres pendaient des *paquets de fougère*, poignées de fougère ; c'étaient des *attrappe-(à)-mouches*.

341. (pałè dfujé:r)

342. (atràpàmuc)

Sur le soir, ces fougères, toutes fourmillantes de mouches, étaient *précautionneusement* (avec précaution) introduites dans des sacs. L'on devine le massacre

343. (prékósyézmã)

qui s'en suivait ; mais la partie était à reprendre aussitôt.

Sur la corniche fixée *au dos* (v. 86) de la cheminée paraissaient dans un bel ordre les statues de sainte Anne, de saint Jean-Baptiste, un bouquet

344. (*ràmó*)

fait de *rameaux* (branches de sapin, de cèdre) bénits le Dimanche des Ra-

345. (*cādèl dà bàlé:n*)

meaux, des *chandelles de baleine* (bougies importées ?), qu'on avait rapportées de l'église à la dernière Chande-

346. (*àpòrté lbō yé*)

leur. Quand on *apportait le Bon Dieu* (le saint Viatique) à un malade, on détachait du bouquet un rameau pour servir au prêtre d'aspersoir, avec lequel il bénissait les nombreux assistants

347. (*àkōpàné lbō yé*)

accourus du voisinage *accompagner le Bon Dieu*. Les chandelles bénites servaient aussi en cette occasion, mais on les allumait encore pour se préserver

348. (*fé*)

du *feu* (incendie), du tonnerre et des *coups de vent*.

349. (*ku dvā*)

Si la mort faisait une victime, le corps du défunt était exposé dans la grand-chambre, sur un tréteau se composant de planches appuyées sur des chevalets ; c'est ce qu'on appelait

350. (*è:t su lé plā:c*)

« *être sur les planches* ».

V.-P. JUTRAS, ptre.

(à suivre)

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(suite)

Griau (*grió*) s. m.

|| Gruau.

Gribiche (*gribie*) s. f.

|| Personne aigre et querelleuse.

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER ; Bas-Maine, DOTTIN ; femme méchante, Normandie, MOISY.

Gribouille (*gribuy*) s. m.

|| Discorde, désaccord, mésintelligence ; querelle, grabuge, dispute. *Ex.* : Tout ça, c'est de la *gribouille* = des discussions qui ne peuvent qu'engendrer la chicane.

FR. *Gribouille* = homme niais.

Griche-dents (*grie dā*) s. m.

|| Individu grincheux, revêche.

DIAL. *Griche-dents* = grince-dents, Anjou, VERRIER.

Gricher (*gricé*) v. intr.

1° || Grincer, crisser. *Ex.* : *Gricher* des dents. — Les traîneaux *grichent* sur la terre. — La neige *griche*.

DIAL. *Id.*, Maine, DOTTIN, MONTESSON ; Anjou, VERRIER.

FR.-CAN. V. *grincher*.

2° || Pleurnicher.

DIAL. *Gricher* = pleurnicher, être de mauvaise humeur, faire des grimaces de mécontentement, Normandie, MOISY ; faire une mine désagréable, *ibid.*, ROBIN, DUBOIS.

FR.-CAN. Voir *regricher* (*se*).

Gricheux (*gricé*) adj.

|| Grincheux.

DIAL. *Gricheux* = dur et calleux, en parlant d'une surface, Anjou, VERRIER ; qui grince des dents, Bas-Maine, DOTTIN.

Grichou (*grieu*) s. m.

1° || Enfant colère, personne maligne, mégère.

DIAL. *Griçou* = enfant qui fait semblant de crier, Centre, JAUBERT.

2° || Espèce de Croquemitaine, personnage fantastique, diable.

Ex. : Tais-toi, parce que le *grichou* va t'emporter. — Avoir la barbe comme un *grichou* = barbe hirsute.

Grichou (*grieu*) adj.

|| Dur et calleux, en parlant d'une surface.

DIAL. v. *gricheux*.

Grichu (*grieu*) adj. et s.

|| Grognon, bourru, revêche, de mauvaise humeur. Ex. : Je l'ai trouvé *grichu* comme tout aujourd'hui.

DIAL. *Id.*, Ille-et-Vilaine, ORAIN ; Normandie, *Rev. P. P.* I-15, DuBOIS, MOISY ; Picardie, CORBLET ; Maine, MONTESSON, DOTTIN.

Griffée (*grifé*) s. f.

|| Griffade, coup de griffe.

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.

Griffer (*grifé*) v. tr.

1° || Gripper, agripper, empoigner, saisir vivement. Ex. : Je l'ai *griffé* par le collet = je l'ai pris au collet, saisi par le collet.

FR.-CAN. Syn. : *Gaffer*. Gradation : prendre, saisir, poigner, griffer, gaffer.

2° || Escroquer. Ex. : Il lui a *griffé* tout son argent = il lui a escroqué tout son argent.

Grigne (*grin*) adj. et s.

1° || (Variante de *green*).

2° || Grignon (de pain).

Grigner (*grinè*) s. m.

|| Grenier.

Grigner (*grinè*) v. intr.

|| Sourire d'un air niais.

Grignon (*grinō*) s. m.

|| Motte de terre durcie, motte de neige, morceau de glace (dans les chemins).

FR. *Grignon* = morceau croquant pris sur le côté le plus cuit du pain, DARM.

FR.-CAN. Syn. : *Galot*, *bourguignon*.

Grignot (*grinó*) s. m.

|| (Syn. de *grignon*. V. ce mot). *Ex.*: Marcher sur les *grignots*.

Grignoter (*grinôté*) v. intr.

|| Clignoter, cligner fréquemment des yeux.

FR. *Grignoter* = ronger par petites parcelles, du bout des dents, DARM.

Griguenau (*grignó:d*) s. f.

|| Gringuenau.

Grillade (*grigàd*) s. f.

1° || Feu de *terre noire*.

2° || Gazon, motte de terre couverte de gazon, dont on couvre un terrain.

Griller (*griyé*) v. tr.

|| Hâler, brunir (le teint).

FR.-CAN. *Il n'a pas grillé là* = il n'y est pas resté longtemps.

Grimenaude (*grimnó:d*) s. f.

|| Parcelle, miette.

Grimper (*grêpé*) v. tr.

|| Hausser, placer sur un lieu haut (qq'n ou qqch.). *Ex.*: Il a *grimé le rouet sur l'armoire*.

FR. *Grimper* = v. intr., s'élever en s'accrochant à ce qui peut aider, DARM; v. tr., gravir = grimper un rocher, LITTRÉ; se *grimper* = v. réfl., s'élever par ses efforts, LAR.

DIAL. *Grimper* = hisser, hausser, Anjou, VERRIER.

FR.-CAN. Aussi *jucher*, m. s.

Grimpeux (*grêpé*) adj.

|| Qui a l'habitude de grimper.

Grincher (*grécé*) v. intr.

1° || Grincer. *Ex.*: *Grincher des dents*.

VX FR. *Id.*, PALSGRAVE, Gram., p. 501.

DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY, MAZE; Anjou, VERRIER.

2° || Gronder, grogner, bougonner.

FR. *Grincher* se dit du pain dont la chaleur du four fait trop lever la croûte, BESCH.

DIAL. *Id.*, Haut-Maine, MONTESSON; avoir la mine maussade, rechigner, Centre, JAUBERT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LOUIS GAUCHAT et JULES JEANJÀQUET. *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*. Neuchâtel (Attinger frères), 1912, in-8 ; X+291 pages (avec une carte et sept facsimilés).

Nous avons, à plusieurs reprises, entretenu nos lecteurs de l'œuvre du « Glossaire des patois de la Suisse romande ». C'est en 1898 que M. Gauchat, préoccupé de sauver de l'oubli ce qui subsiste encore de l'idiome roman en Suisse, soumettait à une Conférence des chefs des départements de l'Instruction publique des Cantons de langue française de la Suisse le projet d'un *Glossaire*. Ce projet fut accueilli favorablement, et dès 1899 on se mit à l'œuvre. Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs quelle vaste enquête la société du Glossaire a entreprise, et comment elle la poursuit, grâce à de généreuses subventions accordées par le gouvernement.

Pendant treize ans d'activité préparatoire, la Rédaction du Glossaire a dû se borner à publier des rapports annuels et un *Bulletin*. Elle offre aujourd'hui au public son premier ouvrage de plus grande étendue.

La *Bibliographie*, dressée par MM. Gauchat et Jeanjàquet, est comme l'assise fondamentale sur laquelle doit s'édifier le futur glossaire. C'est une œuvre considérable, un inventaire établi avec le plus grand soin, et accompagné de notes analytiques qui donnent au catalogue une valeur singulière.

L'ouvrage sera publié en deux parties. Le tome Ier comprend la nomenclature et l'analyse des ouvrages concernant l'extension du français et la question des langues en Suisse, ainsi que la littérature patoise. Ces sortes d'inventaires, quand elles sont faites avec ce soin, sont utiles non seulement aux linguistes, mais aussi aux historiens, aux géographes et aux folkloristes.

A. R.

REVUES ET JOURNAUX

Le français, Idiotisme conquérant, par Jean Corneille. (*L'Avenir*, Le Puy, 13 août).

A propos du discours de M. Étienne Lamy au Congrès de Québec. Ce discours, dit en commençant l'écrivain de *l'Avenir*, « est une admirable étude de notre langue, de son origine, de l'accroissement de sa richesse et de son rayonnement : elle empruntait aux circonstances, au lieu et à l'auditoire l'importance d'un acte national. La langue française au Canada demeure, en effet, le lieu qui unit intimement à l'ancienne mère-patrie la plus belle des colonies anglaises, mais aussi la plus indépendante. Par la langue, nous nous survivons en Amérique. »

Dans la *Nouvelle-France* de septembre, sous la signature « L. L. », compte rendu très juste de la *Grammaire française (Cours Supérieur)* de M. l'abbé A. Aubert.

Le Gaulois (2, rue Drouot, Paris, 1er septembre) rappelle que trois nouveaux cantons créés dans la région du Saint-Maurice porteront les noms de MM. Hanotaux, Lamy et Bazin.

Il ajoute :

« Cet hommage, rendu par les Français du Canada à trois célèbres Français de France, est une preuve de plus du profond attachement que notre ancienne colonie a conservé pour cette mère-patrie dont elle a gardé, après plus d'un siècle et demi de séparation, la langue, l'esprit, les mœurs et aussi l'amour. »

Même note dans *l'Eclair* (10, Faubourg Montmartre, Paris, 3 septembre).

La bonne petite revue *les Cloches de St-Boniface* a publiée de longs et intéressants comptes rendus du Premier Congrès de la Langue française au Canada. Chaque numéro renferme encore l'un ou l'autre des discours prononcés en séance générale ou de larges extraits de quelque mémoire présenté aux Sections.

Dans la *Revue internationale de l'Enseignement* (5, Quai Malaquais, P. ; 15 octobre), compte rendu par M. Georges Blondel, du livre de MM. Desrosiers et Fournet, *la Race française en Amérique*. Extrait :

C'est surtout grâce à l'école que les Canadiens français ont déjoué les efforts de ceux qui tentaient d'arrêter leur expansion. Les prêtres et les missionnaires ont joué ici un rôle considérable. Tandis que les seigneurs anglais prenaient pour mot d'ordre cette idée : il faut nous emparer du sol, prêtres et missionnaires armés de la hache du bûcheron, suivis de la jeunesse dont ils avaient su se faire aimer, se sont acheminés vers les grandes forêts. Ils ont abattu les arbres, ont défriché le sol, l'ontensemencé, ont fondé quelques foyers et peu à peu on a vu se constituer des paroisses prospères qui n'ont pas tardé à essaimer à leur tour. C'est cette colonisation paroissiale qui a doublé l'étendue de la province de Québec ; on peut dire qu'en somme, l'unité de la foi, l'uniformité des mœurs, la communauté de langage, et ce sont les trois qualités qui d'ordinaire constituent un peuple, sont restées les caractéristiques de la race française d'Amérique et ont produit les plus heureux résultats. Ernest Legouvé disait un jour : « Une leçon d'histoire de France est une leçon d'espérance. » Ce qu'il disait de l'ancienne France, on peut le dire de la France nouvelle. Il faut rendre hommage aux efforts de ceux qui demandent pour la race française en Amérique sa place au soleil, ce que les Anglais appellent eux-mêmes : *Fair play*. Il est permis d'ailleurs de supposer qu'ils ne perdront nullement, en agissant ainsi, les sympathies des Anglo-Saxons. Ceux-ci respectent la force et la sincérité, beaucoup ont l'âme assez élevée pour se réjouir loyalement du développement des Canadiens français, comme ceux-ci seront les premiers à admirer la grandeur de leurs œuvres quand il leur plaira d'écrire à leur tour le livre d'or qui en transmettra le récit à leurs descendants.

Impressions d'Acadie, par M. Georges Demanche. (*Revue française de l'étranger et des colonies*, 19, rue Cassette, P. ; novembre, pp. 625-639.)

Après avoir assisté, à Québec, au Congrès de la Langue française, M. Georges Demanche, le directeur de la *Revue française de l'étranger et des colonies*, s'était rendu en Acadie. Il fait part de ses impressions aux lecteurs de la *Revue*. Nous extrayons de cet intéressant article un passage où il est plus spécialement parlé de la conservation de la langue française, et qui pourrait s'adresser aussi bien aux Canadiens qu'aux Acadiens :

Si les Acadiens, non seulement se maintiennent en nombre, mais encore progressent dans le pays de leurs ancêtres, en est-il de même de leur langue ? A peu près, peut-on répondre avec une certaine hésitation ; car si la natalité n'est arrêtée en rien, il n'en est pas de même de la langue qui, dans certains milieux est vivement combattue, tantôt ouvertement, tantôt sourdement. Le français a, en effet, à lutter souvent contre les tendances administratives, commerciales et mêmes religieuses. Là où les Acadiens forment bloc, comme au Nouveau-Brunswick, ils résistent avec avantage. Là où ils sont plus éparpillés, comme en Nouvelle-Écosse, ils ont plus de peine à se maintenir et sont parfois un peu entamés, faute d'éléments propres à les encadrer.

Mais l'ennemi le plus ordinaire de sa langue est souvent l'Acadien lui-même, parce qu'il ne la parle pas comme il le devrait et qu'il a quelque ... crainte de le faire.

L'habitude prise d'ancienne date par les Anglais d'imposer leur langue dans tous leurs rapports obligatoires avec leurs administrés, a amené les Acadiens à apprendre l'anglais — ce qui n'est pas un mal, bien au contraire — et à le parler, non seulement dans les rapports hiérarchiques, mais même entre eux. Dans les classes moyenne et inférieure c'est souvent devenu une habitude. Dans la classe la plus élevée, celle qui a notamment fréquenté les collèges anglais ou américains, c'est plutôt un genre, qui passe — pourquoi ? — pour plus distingué. Dans l'un et l'autre cas c'est un tort fait à la langue maternelle qui, par suite, souvent s'altère et parfois tombe en désuétude. Et quand un Acadien — ou un Canadien — a perdu l'habitude de parler français, il ne tarde pas à angliciser son nom de famille, sans respect pour la mémoire de ses ancêtres et finalement à changer aussi de religion. Assez rares sont les transformations aussi complètes sur le sol natal, mais il s'en produit cependant, et il n'est pas mauvais de les signaler.

L'habitude de parler tout d'abord anglais, chez un francophone, est pour ainsi dire instinctive. Il le fera vis-à-vis de tout représentant de l'autorité, même le plus infime, parce que celui-ci adresse toujours la parole en anglais, même quand ce n'est pas sa langue maternelle. Il le fera toujours vis-à-vis d'un supérieur, d'un étranger, parce qu'il les suppose capables de parler seulement l'anglais. Il le fera encore dans un milieu français parce qu'il a quelque appréhension de faire, le premier, usage de sa langue. C'est grâce à ce malencontreux état d'esprit que l'on est tout surpris — pour un voyageur du moins — d'entendre parler constamment anglais dans les centres en grande majorité français.

S'il est des circonstances où ce phénomène frappe encore en Acadie, c'est de voir, dans ces centres, des noms à consonance très française orner la façade des magasins, ou s'apposer à la porte des domiciles privés, et, sous ces noms, s'étaler des enseignes, réclames ou indications de profession dans le plus exclusif anglais. Combien peu, en effet, ont une inscription en deux langues ! Quant aux enseignes entièrement françaises, elles font véritablement prime tant elles sont rarissimes. Je ne puis cependant résister à la tentation d'en citer une. Dans la grande rue commerçante du centre si profondément français de Shédiac, un seul magasin, un coquet magasin de modes affiche nettement toutes les mentions en français. Est-ce que les articles de mode d'une élégance si particulièrement française, ne se débitent bien que dans notre langue ? En tout cas, honneur à la petite modiste qui arbore si crânement son pavillon sur sa marchandise.

M. Demanche termine ainsi son article :

Acadiens, malgré les soucis et les déboires que peut vous causer la politique des partis, ayez foi dans votre étoile, en vous rappelant l'invocation de votre chant national : *Ave maris stella*. Gardez avec un soin jaloux l'héritage de votre langue, mais parlez-la davantage. C'est le véhicule le plus naturel de la culture intellectuelle qui vous a été inculquée, le lien qui vous rattache étroitement au passé, la meilleure sauvegarde de vos coutumes et de vos droits. Ainsi qu'on l'a dit au récent Congrès de la langue française, à Québec, celui qui perd l'usage de sa langue, perd généralement ses mœurs familiales et sa foi. C'est là un péril qu'il vous sera facile d'éviter, grâce aux traditions que vous tenez de vos ancêtres, eux qui ont montré comment on sauve l'existence d'une race, que la plus odieuse des persécutions n'a pu réussir à faire disparaître du sol arrosé de ses larmes et de son sang.

Dans *l'Eclair* (10, Faubourg Montmartre, P.; 12 novembre), compte rendu de *Nos amis les Canadiens* de M. Louis Arnould.

La lutte scolaire au Canada. (L'Univers, 19, rue des Saints-Pères, P.; 6 nov. — Journal de Rennes, 4 nov.)

Sur la question de l'enseignement bilingue dans l'Ontario. Notes qui détaillent bien la situation. L'auteur appelle le règlement N° 17 l'« oukase du Dr Pyne ».

Dollard des Ormeaux, par M. E.-Z. Massicotte. (*The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, Montréal; vol. IX, N° 2, pp. 45-73.)

M. Massicotte a cherché dans les registres de l'état civil, et dans les documents notariés ou sous seing-privé, et il a pieusement recueilli tout ce qu'il y a trouvé touchant Dollard et ses compagnons. Dans cette étude, il se borne à présenter ce qui concerne Dollard lui-même. Et il a fait ses recherches et il en présente le résultat de telle sorte qu'on prend un vif intérêt aux plus petits détails; car ces détails nous permettent, dans une certaine mesure, de reconstituer la vie du héros et de prendre une idée de son caractère.

Les documents qu'il a consultés et transcrits ont permis à M. Massicotte d'établir de façon définitive, il nous semble bien, que le nom du Sauveur de Villemarie était Adam Dollard, sieur des Ormeaux, et que *Daulat* et *Daulac* ne sont que des déformations de son vrai nom.

La littérature canadienne-française, par M. l'abbé Camille Roy. (*France-Canada*, Supplément à la *Canadienne*, octobre, pp. 37-43.)

Voici la conclusion de cette revue de notre histoire littéraire :

Notre littérature canadienne, péniblement sortie des périodes languissantes de sa formation première, prend donc avec plus d'entrain que jamais son essor. Depuis dix ou quinze ans les ouvriers se sont multipliés, et l'on ne peut s'empêcher de reconnaître que leurs moyens d'expressions sont plus variés, plus souples, plus parfaits que ceux dont disposaient nos anciens.

L'histoire et la poésie sont, chez nous, en grand progrès. Le roman n'y est pas assez pratiqué, mais la littérature philosophique et sociale, et la littérature plus légère des causeries y produisent des œuvres très bonnes. A tout cela s'ajoute la critique littéraire, qui essaie de seconder l'effort des auteurs et de faire connaître leurs livres. Les influences de lectures, d'études et d'observations se font plus profondes; l'esprit devient plus actif, et nous osons donc croire que notre littérature de demain sera plus abondante, plus artistique, plus riche, plus digne encore de nous-mêmes que celle d'hier.

Nous aurions à signaler de nombreux articles parus dans les journaux de France à propos de l'inauguration, au Hâvre, du monument de Crémazie. Mentionnons le compte rendu, avec texte des discours, du *Journal du Hâvre* du 4 novembre, l'étude de M. Charles Le Goffic parue dans *la République* (71, Bd Montmartre, P.) du 3 novembre, et que le *Journal du Hâvre* a aussi reproduite, un article, signe A.-H., dans le *Petit-Hâvre* du 1er novembre, etc.

Conclusion de l'article de M. Le Goffic :

Il n'est pas parfait, encore une fois : de nombreuses négligences, des décalques maladroites gâtent ses meilleures inspirations. « Quelles images ! s'écrie pourtant Fréchette, quelle ampleur de style ! On respire, en le lisant, je ne sais quel parfum de sauvage grandeur. » Sans aller jusqu'à ces hyperboles, il est permis de reconnaître à Crémazie un talent plein d'élévation dans les sentiments, mais trop souvent inférieur dans l'exécution. Son meilleur titre à la reconnaissance de la postérité c'est, somme toute, ce *Chant du vieux soldat canadien* qui fit sa fortune littéraire et qu'aucun Français d'outre-mer ne peut entendre sans que ses yeux se mouillent. N'eût-il composé que ce chant, Crémazie mériterait encore les honneurs rendus à sa mémoire.

C'est le 3 novembre qu'a eu lieu l'inauguration : Messe de *Requiem* dite, en l'église Notre-Dame, et discours par M. l'abbé Julien ; au cimetière Sainte-Marie, discours par M. Gonzalve Desaulniers, délégué du Comité canadien, et M. le docteur Vigné, adjoint au maire du Hâvre ; au déjeuner qui suivit la cérémonie, discours par M. Liard, qui apportait l'hommage du Préfet de la Seine-Inférieure à la mémoire du poète, M. Fraissé, délégué par le Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, M. Roy, Commissaire du Canada, M. Siegfried, délégué du Comité France-Amérique, M. Dupont, président de la Société hâvraise d'études diverses, M. Gaston Deschamps, M. Hébert, le sculpteur canadien, M. Tessier, représentant de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Conclusion de l'article de M. René Bazin, *Pages d'Amérique*, paru dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er septembre dernier :

Si l'on me demandait, maintenant, quelle est mon opinion sur les Canadiens français en général, je me récuserais, n'ayant pas eu le temps d'étudier chacun des groupes humains dont le peuple est composé. Mais si on limitait la question à la population rurale, d'origine française, de la province de Québec, je n'hésiterais plus. D'autres ont célébré et préféré l'audace du colon américain, ou la méthode de l'Écosais, ou la patience de l'Allemand. Mais, si l'on juge à la fois les trois éléments qui font l'homme de labour, la famille, l'âme, le goût du métier, le Canadien français n'a pas de rival. On pourrait lui en trouver pour le métier ; il n'en a pas pour l'âme. On la sent enveloppée, menacée, attaquée déjà par plusieurs ennemis, la richesse, l'alcool, la politique, la mortelle Révolution. Mais, si elle résiste, quelle grande nation, bientôt, elle animera !

Le livre de M. Arnould, *Nos Amis les Canadiens*, paraît, à Paris, au moment où nous écrivons. Outre la belle étude de M. Lamy (*le Correspondant*, 25 octobre, pp. 299-318), plusieurs articles, parus dans divers journaux, ont annoncé avec éloges cet ouvrage. Voici comment M. L. Duval-Arnould, conseiller municipal de Paris, termine l'analyse qu'il fait, dans *la Libre Parole* (14, Bd Montmartre, P. ; 4 novembre), de *Nos amis les Canadiens* :

Je m'étonnerais s'il se trouvait un seul lecteur français pour résister au courant d'estime, de sympathie, d'enthousiasme qui circule à travers toutes ces pages.

Pour ma part, me voici parvenu à cet âge où la route de la vie paraît bien courte devant soi et où, quand on a des enfants, on se met à penser volontiers à sa postérité même lointaine. Eh ! bien, toute mon ambition pour ma postérité, est que dans cent cinquante ans, elle ait gardé aussi fidèlement que les Canadiens d'aujourd'hui ce qui est notre commun héritage : la foi, la race et la langue de France.

A la mémoire d'Octave Crémazie, par M. Albert Herrenschmidt. (*Le Petit-Hâvre*, Le Hâvre ; 27 octobre.)

L'auteur de la chronique hâvraise fait de *la Promenade des trois morts* « l'œuvre capitale, l'œuvre maîtresse d'Octave Crémazie ».

Articles sur Crémazie, à l'occasion de l'inauguration de son monument, au Hâvre, dans *le Hâvre-Eclair* du 2 novembre (*La Vie et l'Œuvre d'Octave Crémazie*, par M. Urbain Falaize), et dans *le Temps* (Paris) du 12 novembre (*La Vie d'un poète*, par G. D.).

La Canadienne reçoit, à Paris, les contributions de ceux qui désirent verser un certain montant au Comité Permanent du Congrès. Elle publie une première liste de généreux souscripteurs dans son numéro d'octobre.

La Canadienne du mois d'octobre reproduit la péroration du discours prononcé par Mgr Roy le soir de la clôture du Congrès ; un compte rendu de la soirée, organisée à Montréal après le Congrès, et où parlèrent M. Gustave Zidler, M. le comte de Poncheville et M. l'abbé Thellier de Poncheville, des notes sur l'organisation et l'œuvre du Comité Permanent du Congrès ; et une notice biographique sur l'abbé S.-A. Lortie.

ADJUTOR RIVARD.

LES LIVRES

L'abbé ÉTIENNE BLANCHARD. *En garde!* S. l., 1912, 16c. 5×11c., in-16, 128 pages.

Nous signalons de nouveau ce petit ouvrage, parce qu'il est excellent, aussi parce que la 3e édition vient de paraître, et que c'est vraiment une nouvelle édition, augmentée, où les termes relevés sont mieux ordonnés, et qui forme presque un livre nouveau.

Qui donc prétendrait que les Canadiens français ne s'intéressent pas à la correction de leur parler? *En garde!* a paru à l'époque du Congrès de la Langue française, et déjà vingt-quatre mille exemplaires ont trouvé des acheteurs!

Dans la 4e édition, l'auteur ne devrait-il pas ajouter, comme le fit Lusignan dans ses *Fautes à corriger*, un index alphabétique des mots anglais avec renvois aux pages où ces mots sont relevés et traduits?

Le nom de l'éditeur n'est pas indiqué. S'adresser à l'auteur, 841, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.

A. R.

QUESTIONS ET REPONSES

Comment faut-il traduire l'anglais *truck*?

Le mot *truck* s'emploie, chez nous, pour désigner diverses espèces de voitures : le *binard*, le *camion*, le *bar*, le *diable*, etc.

Doit-on dire « le jour de l'an », ou « le premier jour de l'an »?

On peut dire l'un ou l'autre.

FAUTES A CORRIGER

Locutions vicieuses	Equivalents français
Mettre les <i>breaks</i>	Mettre les freins .
<i>Switcher</i> un train.....	Aiguiller un train.
Une lettre <i>enregistrée</i>	Une lettre recommandée .
Le <i>baggage car</i>	Le fourgon à baggages .
Il a manqué <i>ses chars</i>	Il a manqué son train .
Le train est-il <i>en temps</i> ?.....	Le train est-il à temps ?
Le train <i>fait connection</i>	Le train correspond .
Expédier un paquet par <i>express</i> .	Expédier un colis par grande vitesse .
Expédier un piano par <i>fret</i>	Expédier un piano par petite vitesse .
Des trains d' <i>accommodation</i>	Des trains omnibus .
La <i>gare</i> de Valleyfield.....	La station de Valleyfield.
 (Le mot <i>gare</i> ne se dit que pour les stations importantes, où aboutit un réseau de chemin de fer.)	
Le train <i>est dû pour 7 heures</i> ...	Le train doit arriver à 7 heures .
La <i>jonction</i>	Le raccordement .
Le <i>roadmaster</i>	L' ingénieur de la voie .
<i>Siding</i>	Voie d'évitement .
<i>Steam-shovel</i>	Excavateur .
<i>Time-table</i>	Horaire, ou indicateur .
L' <i>opérateur</i>	Le télégraphiste .
Les compagnies d' <i>express</i>	Les compagnies de messageries .
Une « <i>Pass</i> ».....	Un billet de faveur .

(Si l'on veut désigner ce billet que les compagnies donnent gratuitement à leurs employés ou à des personnages haut-placés ;)

Des coupons, ou billet de série.

(Si l'on veut désigner cette série de dix billets que l'on achète à prix réduit.)

LE CERCLE DU PARLER FRANÇAIS,
du Collège de Valleyfield.

Le Mois littéraire et pittoresque. Paris, rue Bayard, 5. Abonnement : 14 francs.

• * •

Polybiblion. Revue bibliographique universelle, publiée sous les auspices de la Société bibliographique. Paris, rue Saint-Simon, 5. Partie litt., 16 fr. ; Partie techn., 11 fr. ; les deux parties réunies, 22 fr.

• * •

Le Courrier de la Presse. Bureau de coupures de journaux. Dir., M. Gallois, Paris, boulevard Montmartre, 21. Fournit à ses clients les articles de journaux et de revues, les concernant personnellement, ou sur un sujet quelconque auquel ils s'intéressent. Par coupure de journal ou de revue, 0 fr. 30 ; tarif réduit pour 100 coupures.—Catalogue de 13,000 journaux et revues : 3 fr. 50.

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Le BULLETIN, organe de la *Société du Parler français au Canada*, est dirigé par un comité nommé par le Bureau de direction. Il paraît une fois par mois, sauf en juillet et août. Les abonnements partent de septembre.

Conditions d'abonnement : Canada et États-Unis, \$1.00; Union postale, 8 francs.

On peut devenir membre de la Société et recevoir, à ce titre, le BULLETIN, en envoyant au Secrétaire une demande d'inscription et le montant de la cotisation annuelle (\$10.00 pour les membres bienfaiteurs; \$2.00 pour les membres titulaires; \$1.00 [Étranger : 8 francs] pour les membres adhérents). Les cotisations sont dues au 1^{er} septembre; mais on peut s'inscrire en tout temps durant l'année, en payant les arrérages. Les membres adhérents et les abonnés, qui s'inscrivent après le 1^{er} février, doivent, pour recevoir les numéros du BULLETIN parus depuis septembre, verser un supplément de 50 sous.

Les dix premiers volumes du BULLETIN sont en vente. Prix, chaque volume : \$3.00; le premier et le troisième volume ne se vendent que dans la série complète des dix années du BULLETIN, dont le prix est de \$30.00.

Pour tout ce qui concerne la Société et le BULLETIN, s'adresser

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

de la *Société du Parler français au Canada*

Université Laval

(N° 236, Casier)

QUÉBEC